



- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !

Les élections au Comité Technique : vos élu-e-s au Comité Technique et CHSCT.

Suite aux élections au **Comité Technique** du mois de juin, la section syndicale de la CFDT/CAPB a remporté deux postes de titulaires et deux postes de suppléant-e-s. La CFDT de la CAPB a également nommé 4 agents pour représenter notre section syndicale au sein du C.H.S.C.T.

Ci-dessous le **trombinoscope de vos représentants du personnel CFDT à la CAPB.**

> Les élu-e-s de la CFDT/CAPB au **Comité Technique**.



Laurent ROUX



Danielle LARRABURU



Fabienne LOUSTALOT



Jon LISSAR

> Les élu-e-s de la CFDT/CAPB au **Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail**.



Christine LAQUET-FIAU



Mickaël OUTEIRAL



Jean-Philippe LARTIGAU



Gilles BARRY

Organisation et Gouvernance

Le point à l'ordre du jour n°45 du conseil permanent du 12 septembre a retenu toute notre attention. En effet il s'agit de porter sur les fonds baptismaux **la future gouvernance de la C.A.P.B.**

Dans cet O.D.J, il est stipulé que : « l'articulation siège-pôles reste à définir pour une bonne prise en compte de la proximité dans l'exercice des politiques publiques »...nous aurions pu rajouter « et dans l'intérêt supérieur des agents travaillant dans ces pôles territoriaux ». **En effet depuis des mois que nous allons sur le terrain à la rencontre de nos collègues**, ce sujet de l'éloignement des pôles du siège Bayonnais, du manque de structuration (voir de vision) des schémas de fonctionnement des pôles territoriaux, nous est souvent décrit par les salarié-e-s. De plus les élu-e-s politiques étant moins présents dans les pôles, du fait de la centralisation des instances politiques à Bayonne, ce sentiment de laissé pour compte est prégnant chez les agents. Nous nous réjouissons que cette question soit d'actualité. **Voilà un sujet de plus que nous ne manquerons pas de suivre !**

RÉORGANISATION DES SERVICES



La Lettre d'information de la CFDT de la CAPB

n°6

Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque



L'égalité Homme-Femme dans la FPT, où en sommes nous?

Préambule

Lors du **conseil communautaire du 21 juillet dernier**, les élu-e-s de la CAPB ont voté pour l'application de la charte européenne de l'égalité des hommes et des femmes dans la vie publique au sein notre collectivité.

Si l'intention est louable, il faut maintenant l'appliquer par **des actes concrets au sein de nos services.**

Notre syndicat porte depuis longtemps le principe d'égalité Hommes Femmes. Quelques chiffres et propositions de la CFDT sur ce sujet.

Chiffres

- Les femmes représentent **47,7 % de la population active**, occupent **80 % des temps partiels**. Et gagnent entre **14 et 24 % de moins** que les hommes.
- **95 %** des congés parentaux sont pris par les femmes.
- Accident du travail en dix ans : + **20,4 %** chez les femmes, - **21,3 %** chez les hommes.
- En 2014, **62 % des agents de la fonction publique sont des femmes** (46 % dans le secteur privé). Ce taux est de **61 % dans la fonction publique territoriale.**

Constat

Les femmes occupent des emplois moins qualifiés, sont moins nombreuses aux postes d'encadrement. De plus en plus diplômées, leurs compétences et aptitudes sont moins bien reconnues et utilisées. Seuls 17 % des métiers sont mixtes.

Enjeux

- Un égal accès aux emplois et aux responsabilités.
- Réduire le temps partiel subi et compenser ses effets négatifs sur les droits sociaux.
- Agir auprès des entreprises ou les services publics et sur l'orientation scolaire.
- Sensibiliser les salariés et les négociateurs **aux réalités des inégalités que subissent les femmes.**
- Négocier l'égalité salariale **dans le cadre des négociations annuelles obligatoires.**
- Lutter contre le temps partiel quand il est subi.
- Lutter contre les stéréotypes de genre **sur les lieux de travail et dans la société par la formation et l'information.**
- Favoriser la conciliation des temps de vie personnelle et professionnelle **et faire évoluer le congé parental d'éducation.**

La CFDT de la CAPB portera cette question lors du prochain Comité Technique.

Sommaire

Préambule > Egalité Homme-Femme.

Édito > Une rentrée complexe.

Compte rendu du CT.

Pettan en ballade.

Actu' syndicat.

Vos élu-e-s CFDT.

Organisation et gouvernance.

Cfdt: **INFOS/CONTACTS**

Syndicat CFDT/CAPB
15, Avenue Foch
64100 Bayonne.
TEL > 06 32 15 99 09
Mail > cfdt.capb@gmail.com



Groupe de travail sur les droits syndicaux :

Le premier **Groupe de travail** sur les droits syndicaux se tiendra le 27 septembre 2017.

Tournées, la CFDT de la CAPB toujours sur le terrain :

La section syndicale de la CFDT CAPB sera en tournée syndicale dans les pôles territoriaux **les 27 et 28 septembre**, n'hésitez pas à venir échanger avec nous !

HMI > La CFDT tiendra des HMI dans les pôles territoriaux les :

- Jeudi 28 septembre de 11h à 12h au siège **du pôle territorial de Sud Pays Basque (à Urrugne)**.
- Jeudi 19 octobre de 13h à 14h à **la crèche le nid Urtois du pôle territorial de Nive Adour (directement à la crèche)**.
- Jeudi 23 novembre de 11h à 12h au **siège du Pôle territorial Amikuze à St Palais**
- Jeudi 14 décembre de 11h à 12h au **siège du Pôle Territorial des Pays de Bidache à Bidache**.

Comité Technique : La date du prochain Comité Technique est connue, il se tiendra **le mardi 03 octobre à 9h00**.

**Une rentrée complexe.**

Les mois qui s'annoncent à la CAPB vont être placés sous le signe de la négociation. En effet le Comité Technique du 21 juillet dernier a validé **le principe des groupes de travail pour défricher les 4 sujets à traiter à savoir les droits syndicaux, l'action sociale, le temps de travail et le régime indemnitaire**.

L'espoir est donc permis pour les agents de la collectivité de voir leurs droits évoluer dans certains domaines.

A la CFDT nous sommes cependant assez circonspects. En effet depuis des mois nous le disons et l'écrivons, **le dialogue social devra être entièrement repensé et modernisé** si l'on veut que notre collectivité fonctionne. **Las, les premiers signaux ne sont pas bons.** Au sujet de la réorganisation en cours dans les services et dans les pôles, il a fallu que notre section syndicale saisisse Mme la Vice-présidente par un courrier de 3 pages le 20 juin, pour infléchir (un peu) le cours des choses. **Suite à notre courrier, une réunion d'urgence avec les organisations syndicales s'est tenue le 26 juin.** Une nouvelle note a été renvoyée aux agents, note plus explicite sur les contours des appels à candidature. Cependant, malgré l'écoute dont a fait preuve Mme Béhotéguy lors de cette réunion et les garanties faites que les agents seraient traités d'égal à égal, **le mal est fait !**

Comment expliquer à des agents en poste parfois depuis 15 années qu'il faut postuler sur leur propre poste ? Comment mettre en confiance l'agent titulaire quand lors de l'entretien les questions posées lui donnent l'impression de passer un entretien d'embauche ?

Il est étonnant de constater que notre collectivité s'est affranchie de faire appel au prestataire (Cf. ESPELIA) pour gérer la refonte de l'organigramme à la CAPB. Dommage, car **un œil extérieur** pour appréhender ce sujet sensible, surtout dans un contexte de flux très tendu pour le service des R.H, aurait permis de prendre du recul et d'éviter certains écueils.

Dans le même ordre d'idée, nous sommes interrogatifs quant **aux compétences optionnelles et facultatives à valider au 1er janvier 2018**. Nous avons saisi par courrier le Président Etchegaray sur le sujet. **Nous espérons une réponse rapide.**

En cette rentrée où **les inquiétudes sociales sont nombreuses**. Sur toutes ces questions, nous serons vigilants et n'hésiterons pas à prendre nos responsabilités d'acteur social, il en va de la réussite de notre nouvelle collectivité. **Laurent Roux - secrétaire CDFT - CAPB**

Sartze konplexua.

Euskal Elkargoan ondoko hilabeteetan negoziaketak burutuko dira. Alabaina joan den uztailaren 21eko Batzorde Teknikoak **lantaldeak osatzeko proposamena ontzat eman du 4 gaien aztertzeko hots eskubide sindikalak, ekintza soziala, lanaldia eta ordainsarien araubidea.**

Elkargoko langileek arlo batzuetan eskubide gehiago ukaiteko esperantza ukan dezakete. **CFDT sindikatua halere aski zuhur da.** Alabaina azken hilabeteetan hainbat aldiz erran eta idatzi dugun gure elkargoak funtziona dezan nahi badugu **elkarizketa soziala errotik beriz pentsatu eta modernizatu beharko da. Lehen seinaleak txarrak dira.** Zerbitzuetan eta lurralde eremuetan gertatzen ari den berrantolaketari doakionez, ekainaren 20an Lehendakariorde Andereari igorri dugun 3 orrialdeko gutuna beharrezkoa izan da gauzak (doi bat) zuzentzeko. **Gure gutunetik landa, presazko bilkura bat iragan da sindikatuekin ekainaren 26an.** Langileek deialdiei buruzko xehetasunak barnebiltzen zituen nota berri bat eskuratu dute. Haatik, Béhoteguy Andereak bilkuran erran dena aintzat hartu badu ere eta langile guztiak berdin tratatuak izanen zirela bermeak eman, kaltea egina da! Langile batzuek lanpostua duela 15 urte betetzen dute eta hala ere haien hautagaizta presentatzea galdegina zaie, onargarria ote da? Langile titularari nola bermeak eman galdeak langile berri bat hartzerakoan egiten diren antzekoak badira?

Euskal Elkargoaren organigramaren berregituraketa kudeatzeko aholkulariaren (ESPELIA) laguntza ez da eskatu, estonagarria da zinez. Gai minbera hau joratzeko kanpoko begirada bat baliagarri zitekeen hainbat huts saihesteko eta gibelapen pixka bat hartzeko. Domaia da, kontuan hartuz gainera Giza Baliabideetako zerbitzua lanpetua dela.

Halaber, 2018ko urtamilaren 1eko Elkargoak begiratzen dituen hautuzko eskumenen zein eskumen fakultatiboen zerrenda zehaztuko du. Hori dela eta gure buruari hainbat galdera pausatzen dizkiogu. Etchegaray Lehendakariari gaiari buruzko hainbat galdera egin dizkiogu gutun bidez. Agian arrapostua laster eskuratuko dugu.

Sartzearekin arangura sozialak ez dira eskas. Lerro hauetan aipatu galdera eta gai horiek guztiak hurbiletik segituko ditugu eta eragile sozial gisa behar orduan gure ardurak hartuko ditugu, gure elkargo berriaren arakasta dago jokoan. **Laurent Roux - CFDT sindikatu taldearen idazkaria - Euskal Elkargoa**

L'ordre du jour du CT : 1 L'installation du CT / 2 Adoption du règlement intérieur / 3 Constitution des groupes de travail / 4 Création du CHSCT / 5 Agenda social plus les questions diverses.

1-Installation du comité technique : En préambule, la CFDT s'est étonnée de n'avoir reçu aucun rapport sur 4 questions portées à l'ordre du jour. La CFDT a également demandé que le nombre de CT soit porté à 4 par an. **Rapport sur l'état de la collectivité :** La CFDT a demandé que le rapport sur l'état de la collectivité soit établi d'ici la fin de l'année. La CFDT est intervenue pour rappeler les enjeux en matière des ressources humaines à la CAPB. En effet, les effets de la refonte des intercommunalités génèrent des inquiétudes chez les agents, la nouvelle organisation bousculant de fait les gestions des ressources humaines. **Les spécialistes des questions RH se prononcent pour une réappropriation du dialogue social par les instances paritaires, donnant l'occasion de poser les bases d'un nouveau dialogue social plus dans le dialogue constructif que sur l'opposition systématique, opposition systématique au final contre-productif pour les avancées sociales et de ce fait pour les agents eux-mêmes. La CFDT de la CAPB sera un partenaire plus qu'un adversaire de l'administration dans les négociations à venir. Elle n'en restera pas moins un agitateur social prêt à pousser l'administration et les élu-e-s à évoluer vers des schémas modernes de médiations sociales.**

2. Adoption du règlement intérieur : La CFDT a amendé le règlement intérieur sur plusieurs points de fonctionnement. Toutes les propositions de modification du règlement intérieur présentées par la CFDT ont été validées par le CT.

3. Constitution des groupes de travail : En préambule à la création au groupe de travail, la CFDT a demandé l'élaboration d'un règlement intérieur fonctionnel de ces groupes de travail. Nous avons également demandé la participation de membres non élu-e-s au CT à ces groupes de travail. La présence, si besoin, d'un expert à la demande des organisations syndicales, ce dernier point nous a été refusé. La CFDT a transmis à Mme Béhotéguy un protocole d'accord sur les droits syndicaux d'une collectivité proche de la CAPB qui pourra servir de base pour les négociations à venir. Ce dossier sera traité au cours du premier groupe de travail en septembre.

4. CHSCT : La CFDT a désigné les 4 personnes pour siéger au CHSCT : Jean Philippe Lartigau, Mickael Outeiral, Gilles Barry et Christine Laquet-Fiau. Par ailleurs la CFDT a interrogé et porté le débat sur les fonctionnements de cette instance à l'échelle de la CAPB. **La CFDT a posé le débat et s'est voulue génératrice d'idées nouvelles.** La CFDT a défendu le droit à la création d'articulations particulières propre à notre collectivité.

5. Agenda social : La CFDT réitère sa demande d'un **protocole d'accord des droits syndicaux** pour les organisations syndicales. Concernant les autres points, la CFDT a trouvé les propositions calendaires de l'administration assez optimistes.

6. Questions diverses posées par la CFDT :

6.1 La CFDT a évoqué **l'absence d'information au CT sur la mise en place du nouvel organigramme** sorti le 16 juin sur lequel pourtant notre instance paritaire doit formuler obligatoirement un avis. S'agit-il d'un oubli ? Il est bon de rappeler que l'avis des instances syndicales est obligatoire sur ces questions.

6.2 Cité des arts : La saisine par courrier du Président Etchegaray par la CFDT sur le devenir des contrats des enseignants de la cité des arts au mois de juillet n'a pas pour l'instant trouvé de réponse. Dossier est en cours d'instruction.

6.3 Formation des élu-e-s : La CFDT de la CAPB demande que l'administration inscrive des actions de formation sur la négociation collective et la pratique du dialogue social, ceci à l'attention des membres élu-e-s titulaires et suppléants du CT de la CAPB.

6.2 Local des éboueurs d'Hendaye : La CFDT de la CAPB s'est émue de l'état de délabrement des sanitaires et vestiaires attribués à nos collègues éboueurs basés sur la commune d'Hendaye. **L'administration est en cours de réflexion pour relocaliser les agents éboueurs basés à Hendaye sur le site de Bittola à Urrugne. Un agrandissement des locaux sur ce site est nécessaire.**

6.3- Compte Personnel d'Activité : La loi travail a permis une avancée significative en matière de droits nouveaux à la formation. Suite à la parution des décrets d'application, **nous voudrions savoir où en est la mise en place au sein des services communautaire ?** L'administration nous a répondu que ce sujet faisait partie des points qu'ils allaient aborder dans les mois à venir.



Pettan est surpris de ne pas avoir eu à donner son avis sur l'organigramme présenté aux élu-e-s le 15 juin lors du Comité technique le 21 juillet, un oubli peut être ?

Pettan espère que lors du CT du 03 octobre prochain l'organigramme aura musclé son jeu notamment dans les services supports !

Pettan s'est penché sur l'égalité Homme-Femme à la CAPB. Il se dit que l'exemple venant d'en haut, on peut espérer que (le presque) l'équilibre qui a prévalu pour les postes des DGA continue sur le futur organigramme.